



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SORBS

**Route du Mas de Viellevieille
34520 SORBS**

Tél : 04.67.44.52.52
mairie.sorbs@lodevoisetlarzac.fr
<http://www.sorbs.org>

Sorbs, le 11 avril 2019

**Procès - Verbal
SEANCE DU 5 AVRIL 2019**

Date de convocation: 7 mars 2019

Date d'affichage: 7 mars 2019

Présents : Mmes COUDERQ Sylvaine - FRONTIN Claudine – GAY Monique - VIALA Maryse - PUC Martine – MM. BOUSQUET Jean- Charles – OLLIER Eric

Mme COUDERQ Sylvaine est désignée comme secrétaire de séance.
La séance est ouverte à 17h40

Mr le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des travaux de rénovation des logements communaux « Presbytère »
- Demande d'autorisation à faire un prêt dans le cadre des travaux de rénovation des logements communaux « Presbytère »

Adopté à l'unanimité

Le Maire fait lecture du procès verbal de la séance du 2 mars 2019.

Adopté à l'unanimité

1. Compte de gestion M14 2017 (Budget Principal)

Le compte de gestion valide les comptes de la collectivité en adéquation avec le compte administratif.

Approuvé à l'unanimité

2. Compte administratif M14 2018

Dépenses de fonctionnement : 53 582,44 €

Recettes de fonctionnement : 70 989,72 €

Pour un résultat de l'exercice 2018 excédentaire de **+17 409,28 €**

Excédent reporté de 2017 : **108 130,88 €**

Résultat de clôture de l'exercice : **125 540,16 €**

Dépenses d'Investissement : 31 584,89€

Recettes d'Investissement : 52 644,10€

Pour un résultat de l'exercice 2018 excédentaire de : **21 109,21 €**

Excédent reporté de 2017 : **-19 010,49 €**

Résultat de clôture de l'exercice : 2 098,72 €

Approuvé à l'unanimité

3. Affectation du résultat en fonctionnement 2018

Le conseil municipal propose d'affecter l'excédent **125 540,16 €** à l'excédent reporté
Article ligne 002

Report au 001 Solde d'exécution Section investissement **2 098,72 €**
Approuvé à l'unanimité

4. Budget prévisionnel M14

Les différentes sections s'équilibrent à

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) = 182 427,16 €

Section d'investissement (dépenses et recettes) = 387 637,66 €

Adopté à l'unanimité

5. Compte de gestion M49 2017 (Assainissement)

Le compte de gestion valide les comptes de la collectivité en adéquation avec le compte administratif.

Approuvé à l'unanimité

6. Vote du compte administratif M49 2017

Dépenses de fonctionnement : 14 321,36€

Recettes de fonctionnement : 16 661,05€

Pour un résultat de l'exercice 2016 excédentaire de **2 339,69€**

Excédent reporté de 2017 : **18 511,47 €**

Résultat de clôture de l'exercice : **20 851,16€**

Dépenses d'Investissement : 9 764,00€

Recettes d'Investissement : 11 560,00€

Pour un résultat de l'exercice 2016 excédentaire de : **1 796,00€**

Excédent reporté de 2017 : **13 355,70 €**

Résultat de clôture de l'exercice : **15 551,70 €**

Adopté à l'unanimité

7. Vote de l'Affectation du résultat en fonctionnement 2018

Le conseil municipal propose de reporter l'excédent **20 851,16€** affecté à l'excédent de fonctionnement au compte 002.

Report au 001 Solde d'exécution Section investissement **15 551,70 €**
Approuvé à l'unanimité

9. Budget prévisionnel assainissement M49

Les différentes sections s'équilibrent à

Section Fonctionnement (dépenses et recettes)= 37 443,16 €

Section Investissement (dépenses et recettes)= 26 711,70 €

Adopté à l'unanimité

10, Vote du taux d'imposition des taxes locales

En 2018, au vu des compétences assumées par la CCL&L et la hausse des taux d'imposition par la CCL&L la commune avait décidé une baisse des taux communaux.

Le Maire propose de conserver les même taux.

Taxe d'habitation : 8,11 % (en moyenne au niveau national 24,54%)

Foncier bâti : 4,47 % (au niveau national 21,19%)

Foncier non bâti : 47,17 % (au niveau national 49,7%)

Il faut cependant noter que la taxe d'habitation va être supprimée et que, si aucune

compensation n'est faite, la perte de recette pour la commune serait d'environ 6 400€.

Approuvé à l'unanimité

11. Transfert compétence eau-assainissement vers la CCL&L

La décision de transférer peut être prise en 2020, elle sera obligatoire en 2026.

Entre temps l'Agence de l'eau ne financera plus les travaux.

La communauté de communes prendra la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2021. D'ici là les travaux engagés par les communes seront financés par l'agence de l'eau.

Ce qui est important c'est de garder la gestion de l'eau dans le domaine public. La communauté de communes prendrait la compétence et la déléguerait à un syndicat.

Votes

Abstention 2

Pour 5

Adopté à la majorité

12. Encaissement recettes par ONF.

Actuellement les recettes de bois communaux en gestion ONF sont perçues par la DGFIP. Une décision a été prise disant que ce serait l'ONF qui percevrait les recettes et les reverserait à la commune.

La délibération proposée par la fédération nationale des communes forestières est de refuser l'encaissement des recettes par l'ONF et de baisser dans les budgets les recettes de travaux forestiers.

Approuvé à l'unanimité

13. Subventions aux Associations

La commune a reçu 3 demandes pour l'année 2019

Larzac Village d'Europe 150€

Comité des fêtes de Sorbs 400€ (st jean 15 juin, fête d'été 20 juillet etc...)

Assoc. des parents d'élèves 100€

Approuvé à l'unanimité

14. Motion photovoltaïque Solarzac

Le Maire propose d'adopter une motion contre le projet SOLARZAC sur la commune de Le Cros.

Approuvé à l'unanimité

15. Autorisation à demander une subvention au Conseil Départemental

Le Maire demande l'autorisation de quérir auprès du Conseil Départemental une subvention pour la rénovation des logements communaux dans le cadre d'une autre tranche

Approuvé à l'unanimité

16. Demande d'autorisation à faire un prêt

Dans le budget est prévue une ligne de prêt pour la rénovation de ces logements communaux. On aura de toutes manières besoin d'une « faculté de trésorerie » (prêt relais) pour avoir la trésorerie suffisante pour payer les entreprises avant de percevoir les subventions.

Le Maire demande de pouvoir contacter et traiter avec les établissements bancaires en vue de l'obtention de cette faculté. (*Le montant prévu est indiqué au budget prévisionnel de la commune ligne 274-00*)

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 20h.

